

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Urbanisme

REF : URBA2009003

Signataire : SM/CF

OBJET : Révision simplifiée du POS - secteur Ilôt "Impasses". Bilan de la concertation

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.123-13 et L123-19 relatifs à la révision simplifiée et l'article L.300-2 relatif à la concertation;

VU le Plan d'Occupation des Sols de la Commune ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2008 prescrivant la révision simplifiée du POS et définissant les modalités de la concertation préalable pour le secteur des Impasses ;

Considérant que les modalités de la concertation définies par le Conseil Municipal du 25 septembre 2008 ont été réalisées,

Considérant que le bilan de la concertation est favorable, au regard des conclusions de l'ensemble des supports utilisés pour informer et faire participer les différentes personnes concernées, à l'approbation de la révision simplifiée engagée sur le secteur « îlot des impasses ».

A l'unanimité.

DELIBERE :

TIRE le bilan de la concertation préalable à l'approbation de la révision simplifiée du POS, secteur « îlot des impasses ».

PREND ACTE que le bilan est favorable à l'approbation de la révision simplifiée du POS sur le secteur « îlot des impasses ».

Le Maire

Jacques SALVATOR

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Urbanisme

REF : URBA2009003

Signataire : SM/CF

OBJET : Révision simplifiée du POS - secteur Ilôt "Lécuyer Sud". Bilan de la concertation

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.123-13 et L123-19 relatifs à la révision simplifiée et l'article L.300-2 relatif à la concertation;

VU le Plan d'Occupation des Sols de la Commune ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2009 prescrivant la révision simplifiée du POS et définissant les modalités de la concertation préalable pour le secteur Lécuyer Sud;

Considérant que les modalités de la concertation définies par le Conseil Municipal du 29 janvier 2009 ont été réalisées,

Considérant que le bilan de la concertation est satisfaisant au regard des conclusions de l'ensemble des médias utilisés pour informer et faire participer les habitants;

Considérant que le bilan de la concertation est favorable, au regard des conclusions de l'ensemble des supports utilisés pour informer et faire participer les différentes personnes concernées, à l'approbation de la révision simplifiée engagée sur le secteur Lecuyer Sud.

A l'unanimité.

DELIBERE :

TIRE le bilan de la concertation préalable à l'approbation de la révision simplifiée du POS, secteur Lecuyer Sud .

PREND ACTE que le bilan est favorable à l'approbation de la révision simplifiée du POS sur le secteur Lecuyer Sud

Le Maire

Jacques SALVATOR

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Urbanisme

REF : URBA2009003

Signataire : SM/CF

OBJET : Révision simplifiée du POS - secteur Ilôt "Auvry/Barbusse". Bilan de la concertation

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.123-13 et L123-19 relatifs à la révision simplifiée et l'article L.300-2 relatif à la concertation;

VU le Plan d'Occupation des Sols de la Commune ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2008 prescrivant la révision simplifiée du POS et définissant les modalités de la concertation préalable pour le secteur Auvry/Barbusse ;

Considérant que les modalités de la concertation définies par le Conseil Municipal du 25 septembre 2008 ont été réalisées,

Considérant que le bilan de la concertation est favorable, au regard des conclusions de l'ensemble des supports utilisés pour informer et faire participer les différentes personnes concernées, à l'approbation de la révision simplifiée engagée sur le secteur Auvry Barbusse.

A l'unanimité.

DELIBERE :

TIRE le bilan de la concertation préalable à l'approbation de la révision simplifiée du POS, secteur Auvry/Barbusse .

PREND ACTE que le bilan est favorable à l'approbation de la révision simplifiée du POS sur le secteur Auvry Barbusse

Le Maire

Jacques SALVATOR